



AMCEN AU

Distr. générale
10 février 2015Français
Original : anglais*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement***Conférence ministérielle africaine sur l'environnement****Quinzième session**

Le Caire, 2-6 mars 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue ministériel sur les politiques : gestion du capital naturel de l'Afrique en vue du développement durable et de l'élimination de la pauvreté**Gestion du capital naturel de l'Afrique aux fins du développement durable et de la réduction de la pauvreté****Note du secrétariat****I. Considérations générales**

1. La présente note a pour objet de donner les informations pouvant servir de base aux débats de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement consacrés à la gestion du capital naturel de l'Afrique aux fins du développement durable et de la réduction de la pauvreté. On y indique sommairement la contribution des ressources naturelles à la croissance économique de l'Afrique, les problèmes connexes et comment ces ressources peuvent concourir au développement durable de la région et réduire la pauvreté. La note soulève un certain nombre de questions dans le but de faciliter les débats.
2. Le choix du thème de la quinzième session de la Conférence témoigne d'une prise de conscience par l'Afrique des liens existant entre l'environnement et le développement. Cette prise de conscience est attestée, entre autres, par la contribution du continent à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et les résultats des réunions ultérieures de la Conférence ministérielle Africaine sur l'environnement ainsi que par un certain nombre d'autres réunions. La Déclaration d'Arusha sur la Stratégie africaine de développement durable pour la période postérieure à Rio+20, adoptée en septembre 2012, et la réunion régionale pour sa mise en œuvre sont au nombre de ces résultats.
3. Le huitième Forum pour le développement de l'Afrique et les réunions annuelles conjointes, tenues en 2014 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine ont également pris acte de l'importance des ressources naturelles pour la réalisation des objectifs de l'Afrique en matière de développement.
4. La Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique, adoptée en mai 2012, faisait expressément état des ressources naturelles puisqu'il est demandé, dans le premier objectif énoncé dans la Déclaration, d'intégrer la valeur du capital naturel à la comptabilité nationale ainsi qu'aux processus de planification et d'établissement des rapports et aux politiques et programmes, grâce à des efforts concertés.
5. Les déclarations susmentionnées ainsi que d'autres documents indiquent clairement que l'on s'accorde d'une façon générale sur le fait qu'une utilisation des ressources naturelles de l'Afrique s'inscrivant davantage dans le long terme contribuerait au développement durable, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement durable proposés tout en favorisant la paix et la stabilité dans la région.

* AMCEN/15/1/Rev.1.

6. L'une des principales difficultés consiste à traduire ce constat en mesures régionales et nationales de nature à permettre d'exploiter pleinement les ressources naturelles dont l'Afrique est abondamment pourvue et à faire en sorte que cet atout soit le moteur d'une croissance économique dont tout un chacun bénéficiera.

II. Opulence naturelle de l'Afrique

7. Deuxième continent par la taille, l'Afrique recèle une immense part des ressources naturelles de la planète, tant renouvelables que non renouvelables. Selon la Banque africaine de développement¹, le continent africain possède 30 % des réserves minérales de la planète, 8 % des réserves de gaz naturel², 12 % des réserves pétrolières, 40 % de l'or et 80 à 90 % du chrome et du platine du monde entier³. C'est en Afrique que l'on trouve les plus grandes réserves de cobalt, de diamants, de platine et d'uranium. De plus, 65 % des terres arables⁴ et 10 % des sources d'eau douce renouvelables⁵ sont en Afrique. La valeur du secteur des pêches africain est estimée à 24 milliards de dollars⁶. La deuxième forêt tropicale du monde la plus étendue est située en Afrique et c'est au cœur du bassin du Congo que certaines des précipitations annuelles sont les plus abondantes.

III. Ressources naturelles et croissance de l'Afrique

A. Contribution à la croissance de l'Afrique

8. Le capital naturel⁷ est un atout essentiel, en particulier pour les pays à faibles revenus où il représente près de 36 % de l'ensemble de la richesse. Des secteurs économiques de l'Afrique tels que les secteurs de l'énergie, du tourisme et de l'agriculture reposent sur les services qu'assurent les écosystèmes – alimentation en eau, régulation du cycle hydrologique, fertilité des sols, biodiversité et adaptation aux changements climatiques.

9. L'économie du continent n'a cessé de reposer sur les ressources naturelles qui demeurent pour les africains un important atout pour le développement. En 2012, la totalité des exportations du continent étaient constituées pour 77 % de ressources naturelles qui représentaient 42 % des recettes publiques. Les moyens d'existence de plus de 70 %⁸ des personnes vivant en Afrique subsaharienne dépendent des forêts et des terres boisées. En Afrique, la terre est un atout pour le développement économique ainsi qu'une ressource socio-culturelle.

10. En 2012, les secteurs minier, des hydrocarbures et du gaz contribuaient pour 28 % au produit intérieur brut du continent (PIB). Dans l'ensemble, on estime que les minerais et les combustibles rapportent à l'Afrique plus de 168 milliards de dollars chaque année⁹.

11. L'augmentation du nombre de pays dans le monde en voie d'industrialisation s'accompagne d'un accroissement de l'importance des classes moyennes qui, fort probablement, devraient continuer à orienter la demande de matières, entraînant de ce fait une augmentation de la consommation et de la production mondiales. Cette tendance à la croissance globale de la demande, à laquelle on assiste depuis 2000, a eu pour effet de doubler le prix des minerais et de tripler celui des hydrocarbures¹⁰. Cette hausse des prix a en retour incité les fournisseurs à augmenter sensiblement la production partout dans le monde, comme le montre la production d'hydrocarbures et de minerai de fer qui a respectivement progressé de 14 % et de plus de 100 %.

12. Pour pouvoir continuer à satisfaire la demande du marché mondial en pleine croissance, on estime que de nouveaux investissements, d'un montant de 11 à 17 trillions de dollars, seront nécessaires pour financer, d'ici à 2030, des projets dans le domaine des minerais, des hydrocarbures

¹ www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-natural-resources-center-anrc/.

² Ibid.

³ www.uneca.org/sites/default/files/publications/unera_report_eng_final_web.pdf.

⁴ www.fanpan.org/documents/d01450/caadp_newsletter_Revised_20121119.pdf.

⁵ www.unep.org/DEWA/Africa/docs/en/aeo-2/chapters/aeo-2_ch04_FRESHWATER.pdf.

⁶ www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-natural-resources-center-anrc/.

⁷ L'Institut du développement durable les définit comme étant constitué par la terre, l'air, l'eau, les organismes vivants et toutes les formations de la biosphère terrestre qui nous fournissent les biens et services écosystémiques indispensables à la survie et au bien-être. De plus, c'est sur ce capital que repose toute l'activité économique humaine (www.iisd.org/natres/agriculture/capital.asp).

⁸ www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-natural-resources-center-anrc/.

⁹ <http://ecdpm.org/wp-content/uploads/BN-65-Fassi-Aggad-Financing-Agenda-2063.pdf>.

¹⁰ www.mckinsey.com/insights/sustainability/riding_the_resource_wave.

et du gaz, soit un accroissement d'une importance inégalée de 65 à 150 %¹¹. Ce flux de nouveaux investissements devrait être destiné aux pays à faibles revenus qui constituent la nouvelle frontière en matière d'investissements promis à des retours plus importants et à des coûts d'entrée moins élevés. De ce fait, nombre de pays africains aux ressources abondantes pourraient tirer parti de cette situation en devenant les destinations d'importants nouveaux investissements.

B. Les pêches

13. Le secteur des pêches a également contribué dans une large mesure à la croissance économique de l'Afrique. Durant la période 2000-2003, les exportations annuelles de poisson du continent ont été évaluées à 3 milliards de dollars¹², contre 1,2 milliard de dollars pour les importations. Cela représente en moyenne un solde positif de 1,8 milliard de dollars par an¹³, ce qui fait du continent un exportateur net de produits de la pêche.

14. Plus récemment, en 2011¹⁴, on a estimé que la pêche - pêche en mer artisanale et transformation du produit de cette pêche, et pêche en eau douce, qui représente le tiers du volume total des prises des pays africains – a contribué à hauteur de plus de 24 milliards de dollars au PIB, soit 1,26 %. On estime déjà la production annuelle de l'aquaculture, secteur en cours de développement, à près de 3 milliards de dollars. Si l'on prend en compte les prises effectuées dans les eaux africaines par des États non africains, qui représentent 25 % de la totalité des prises marines dans les eaux limitrophes de l'Afrique, le secteur des pêches pourrait, en théorie, rapporter 3,3 milliards de dollars de plus par an. Pour l'heure, les accords de pêche entre les gouvernements africains et des parties non africaines rapportent chaque année 0,4 milliard de dollars.

15. S'agissant de l'emploi, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹⁵ a indiqué en 2014 que le secteur des pêches emploie 12,3 millions de personnes, qu'il s'agisse de pêcheurs ou de personnes s'adonnant à plein temps ou à temps partiel aux traitements du produit de la pêche, ce qui représente 2,1 % de la population africaine située dans la tranche d'âge des 15-64 ans. Les pêcheurs représentent la moitié des personnes travaillant dans ce secteur tandis que les 42,4 % et les 7,5 % restant s'adonnent respectivement au traitement du produit de la pêche et à l'aquaculture. Pour ce qui est des femmes, elles sont environ 27,3 % à travailler dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

16. Le bois d'œuvre est l'un des autres principaux atouts de l'Afrique dont les forêts représentent 16,8 % de la totalité du couvert forestier mondial¹⁶. Dans de nombreux pays, ce secteur offre des moyens d'existence et contribue au développement économique. Dans l'ensemble, les forêts contribuent en moyenne pour 6 % au PIB de l'Afrique¹⁷. En Ouganda, leur contribution dépasse les 546,6 millions de dollars grâce à leurs effets sur le tourisme, l'agriculture et le secteur de l'énergie. En 2012, les exportations de bois d'œuvre de la Zambie à destination de la Chine ont été estimées à près de 4,5 millions de dollars, tandis que le Cameroun et le Mozambique en ont chacun exporté vers ce même pays pour 200 millions de dollars la même année. En 2008, la valeur des exportations de bois d'œuvre du Gabon à destination de la Chine s'est élevée à 430 millions de dollars environ.

17. En Afrique centrale et occidentale, la contribution du secteur forestier, sous la forme d'exportations de bois d'œuvre, a représenté plus de 60 % du PIB. En 2011, la totalité des exportations de bois d'œuvre naturel de l'Afrique (non produit sur des plantations) à destination de l'Union européenne et de la Chine a représenté 3,6 et 2,7 millions de m³, respectivement. En 2009, la valeur des exportations de bois d'œuvre à destination de la Chine du continent s'est élevée à 5,6 milliards de dollars¹⁸, alors qu'en 2012 la valeur des exportations de produits forestiers de l'Afrique à destination de la Chine a été de 1,6 milliard de dollars¹⁹.

18. On inclut aussi dans la contribution du secteur forestier à l'économie de l'Afrique des éléments autres que le bois d'œuvre²⁰, tels que l'écotourisme, l'artisanat, le secteur de la médecine traditionnelle, l'industrie pharmaceutique et le commerce de la viande de brousse.

¹¹ Ibid.

¹² www.fao.org/3/a-a0452e.pdf.

¹³ Ibid.

¹⁴ www.fao.org/3/a-i3917e.pdf.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ www.unep.org/dewa/africa/docs/en/aeo-2/chapters/aeo-2_ch06_FORESTS_AND_WOODLANDS.pdf.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ www.forest-trends.org/documents/files/doc_4569.pdf.

¹⁹ Ibid.

²⁰ www.unep.org/dewa/africa/docs/en/aeo-2/chapters/aeo-2_ch06_FORESTS_AND_WOODLANDS.pdf

19. Ainsi, au Kenya, l'industrie de la sculpture sur bois a assuré un revenu à plus de 80 000 personnes ayant environ 400 000 personnes à charge; en 2003, le revenu de ce secteur était de 8,21 millions de dollars. La même année, en Afrique du Sud, le montant des exportations de plantes médicinales a été estimé à environ 60 millions de dollars, tandis qu'en Zambie leur montant annuel a été évalué à quelque 4,4 millions de dollars. Les plantes médicinales sont une importante source de devises en pleine expansion pour le Cameroun, l'Égypte et le Maroc, qui, en 2002, ont rapporté à ces pays, respectivement, 2,9, 12,4 et 12,8 millions de dollars.

20. En République-Unie de Tanzanie, le secteur forestier représenterait près de 2,3 % du PIB, pourcentage qui pourrait dépasser les 4 % si l'on prenait en compte les avantages collatéraux. En Ouganda, la contribution du secteur forestier, qui est estimée à 4 % du PIB, s'élève à 136 millions de dollars. Au Kenya, la région du lac Naivasha produit 70 % des fleurs coupées du pays exportées et 20 % de ses exportations de légumes, contribuant ainsi à l'économie du pays à hauteur de plusieurs centaines de millions de dollars. De plus, en Afrique du Sud, depuis 1995, les programmes de remise en état de l'environnement ont permis de créer environ 486 000 emplois.

21. En outre, 85 000 emplois ont été créés en Afrique du Sud grâce à la préservation de zones protégées s'adonnant à l'élevage de gibier et à l'écotourisme. Dans l'ensemble, en 2012, le tourisme²¹ a rapporté près de 43,6 milliards de dollars à l'Afrique.

22. En 2013, la contribution directe du tourisme à l'économie Africaine, notamment grâce aux voyages et aux activités de loisir, s'est élevée à 71,6 milliards de dollars, ce qui correspond à 3,6 % du PIB du continent. En 2014, il était prévu que ce chiffre atteindrait 74,7 milliards de dollars, soit 4,4 % du PIB. Ce secteur a également créé directement 8 181 000 emplois en 2013 sur tout le continent, ce qui représente 2,9 % de la totalité des emplois en Afrique.

C. Bilan

23. C'est en gérant rationnellement et de manière optimale ses ressources naturelles ou son capital naturel que l'Afrique pourrait aller de l'avant, parvenir à un développement durable à long terme et atténuer la pauvreté.

D. Que représente la perte de capital naturel pour l'Afrique?

24. Selon le dernier rapport²² du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, paru le 1^{er} février 2015 au siège de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique sise à Addis-Abeba, il ressort des éléments de preuve dont on dispose actuellement que les pertes subies par l'Afrique sont d'un montant excédant de beaucoup 50 milliards de dollars par an du fait des flux financiers illicites. Le rapport indique que, dans l'ensemble, pour les 50 dernières années, le montant des sommes perdues par le continent est estimé à plus de 1 trillion de dollars, sommes qui équivalent en gros au montant total de l'aide publique au développement reçue par le continent durant la même période. Selon le rapport, en raison de l'insuffisance de la croissance du continent, du niveau de pauvreté élevé qu'il connaît, de ses besoins en ressources et de l'évolution au niveau mondial de l'aide publique au développement, le moment est venu de mettre un terme à ces flux financiers illicites.

25. Le rapport de 2014 du Africa Progress Panel, intitulé *Grain, Fish, Money: Financing Africa's Green and Blue Revolutions*, corrobore ces énormes chiffres. On y note que le capital naturel de l'Afrique est également au centre d'un commerce illicite de portée mondiale, dont une exploitation forestière illégale et une pêche non déclarée et non réglementée qui coûtent plus de 50 milliards de dollars par an au continent²³, soit 5,7 % de son PIB²⁴; ce montant colossal est supérieur à celui que l'Afrique dépense pour la santé d'après le rapport²⁵.

26. On estime qu'en gros l'Afrique a perdu entre 1,2 et 1,3 trillion de dollars entre 1980 et 2009 du fait des flux financiers illicites²⁶. Ce montant aurait permis de rembourser quatre fois la dette extérieure durant cette période. D'après des estimations, 60 %²⁷ des flux financiers illicites prennent

²¹ www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/September_2013_-_Africa_Tourism_Monitor.pdf.

²² www.uneca.org/sites/default/files/publications/iff_main_report_english.pdf.

²³ www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Africa_Progress_Report_2014.PDF.

²⁴ www.un.org/africarenewal/web-features/critical-link-between-resource-plunder-and-illegal-trade-wildlife.

²⁵ www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Africa_Progress_Report_2014.PDF.

²⁶ <http://newafricanmagazine.com/tackle-climate-change-illicit-financial-flows-together/>.

²⁷ Ibid.

la forme de l'évasion fiscale et de transferts de bénéfices des sociétés, tandis que la corruption et les activités délictueuses représentent environ un tiers de ces flux²⁸. Concrètement, ce sont l'évasion fiscale et la manipulation des prix des secteurs du commerce et des services par les sociétés multinationales qui constituent la part la plus importante des flux financiers illicites sortant d'Afrique, suivies par les recettes des activités criminelles et la corruption du secteur public. Ces pertes compromettent la production de recettes et réduisent les profits procédant d'activités économiques, en particulier dans le secteur extractif. D'autres flux financiers illicites ont pour origine les accords et les contrats léonins qui favorisent les transferts de ressources hors d'Afrique, notamment les contrats d'extraction des ressources mal négociés et les accords en matière d'investissement et de double imposition.

27. Certaines sociétés multinationales profitent des traités de double imposition pour transférer leurs bénéfices d'un pays à un autre, en tirant parti des taux d'imposition à la source les plus bas. Une réorientation des flux financiers illicites contribuerait dans une large mesure à l'augmentation du montant des ressources intérieures pouvant être mobilisées, au financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques, à la réalisation des objectifs du développement durable proposés et au règlement des conflits de la région.

28. Les flux financiers illicites menacent la stabilité et la sécurité des institutions et la démocratie et nuisent au développement durable et à l'état de droit. Nombre de violents conflits survenant dans les régions forestières d'Afrique ont pour origine les produits « pouvant être pillés » tels que les métaux précieux et les diamants bruts. Les recettes provenant des produits forestiers sont utilisées par les belligérants pour acquérir des armes et d'autres matériels.

29. Des prix injustes et l'absence de valeur ajoutée que rendrait possible une exploitation optimale de la chaîne de valeur du secteur extractif, grâce aux liens qui seraient établis en amont, en aval et latéralement, se traduisent par d'importantes pertes pour les pays africains. On estime que les prix injustes résultant de leur manipulation²⁹ font perdre chaque année à l'Afrique 38,4 milliards de dollars, ces pertes étant liées aux fausses déclarations concernant la valeur des importations et des exportations, le secteur extractif étant une fois de plus le plus touché.

30. S'agissant de l'optimisation des bénéfices de la chaîne de valeur, on a indiqué qu'entre 2000 et 2012 les pays de l'Afrique subsaharienne exportateurs de minerais ont enregistré une croissance plus forte que les pays non exportateurs, alors qu'aucune amélioration correspondante des indicateurs sociaux ne s'est produite pour ces pays³⁰. Ils ont continué à souffrir d'une extrême pauvreté et du sous-développement car les possibilités offertes par leurs richesses minières demeurent largement inexploitées en raison de la faible industrialisation du secteur extractif dont la valeur ajoutée est réduite au minimum. L'Afrique exporte des produits miniers primaires et se trouve de ce fait exposée à l'instabilité des prix des matières premières du secteur minier dont les emplois sont mal rémunérés.

31. La faible contribution des industries manufacturières à l'économie de l'Afrique – qui représente 11 % du PIB – souligne à quel point le potentiel du patrimoine naturel demeure inexploité, ce qui empêche la croissance socio-économique et le développement du continent. On pourrait remédier à cette situation en élaborant des stratégies bien définies en matière d'industrialisation et de création de valeur ajoutée.

32. L'Afrique dépense à peine 5 dollars par kilomètre carré pour la prospection (investissement uniquement consacré à l'extraction minière primaire), contre 65 dollars pour le Canada, l'Australie et les pays d'Amérique latine où la totalité du cycle de production est exploitée en veillant à établir des liens en aval (transformation des matières premières et industries manufacturières), en amont (fournisseurs de services pour l'extraction minière et fourniture de consommables) et des liens latéraux avec d'autres secteurs pertinents concernant, entre autres, les infrastructures, et permettant d'une façon générale un meilleur accès à l'énergie, à l'eau, et aux moyens de communication et logistiques. Le potentiel non exploité, faute de dépenses suffisantes par kilomètre carré, représente d'importantes pertes pour l'Afrique.

33. Ces pertes sont autant de ressources indispensables qui pourraient être utilisées pour financer la transformation socio-économique de l'Afrique, eu égard en particulier au cadre du programme de développement pour l'après-2015.

²⁸ Ibid.

²⁹ www.uneca.org/sites/default/files/publications/mineral_africa_development_report_eng.pdf.

³⁰ FMI (2012). *Sub-Saharan Africa: Sustaining Growth amid Global Uncertainty, Regional Economic Outlook*.

34. L'Organisation des Nations Unies³¹ indique que l'exploitation forestière illégale coûte 17 milliards de dollars à l'Afrique chaque année. Il est noté dans le rapport du PNUÉ, intitulé *The Environmental Crime Crisis: Threats to Sustainable Development from Illegal Exploitation and Trade in Wildlife and Forest Resources*³², qu'en Afrique il convient de prendre en compte le commerce illégal des produits dérivés du bois d'œuvre, car l'on estime que le seul commerce illicite du charbon entraîne une perte de recettes directe de 1,9 milliard de dollars par an.

35. La pêche illégale entraîne une perte annuelle de revenu supérieure à un milliard de dollars pour l'Afrique subsaharienne³³, tandis que la pêche illégale et non réglementée coûte chaque année 1,3 milliard de dollars à l'Afrique occidentale.

36. Les éléphants, qui sont l'une des principales attractions touristiques de l'Afrique sont menacés. Le braconnage est responsable de plus de 90 %³⁴ de la mortalité des éléphants en Afrique centrale. Actuellement, partout en Afrique, il meurt plus d'éléphants du fait du braconnage qu'en raison de causes naturelles. Le commerce illégal de produits provenant des seuls éléphants représente pour l'Afrique une perte annuelle s'élevant à 1,9 milliard de dollars³⁵, sans même tenir compte des atteintes à l'environnement résultant du nombre d'éléphants disparus et des effets connexes de cette disparition sur la stabilité de l'écosystème. Le nombre d'éléphants tués chaque année en Afrique serait de l'ordre de 20 000 à 25 000³⁶, alors que l'effectif de leur population – entre 420 000 et 650 000 individus – est déjà relativement peu important. S'agissant des éléphants de forêt, on estime que leur effectif a diminué d'environ 62 % entre 2002 et 2011. Pour avoir une idée de la perte subie, il suffit de savoir que le secteur du tourisme a rapporté près de 43,6 milliards de dollars à l'Afrique en 2012³⁷, alors que le braconnage et le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages ont représenté près du quart de ce montant, soit en valeur absolue 10,9 milliards de dollars. Lorsque l'on s'intéresse aux écosystèmes et à la sécurité alimentaire, on constate que 180 millions de personnes³⁸ dépendent pour leur production alimentaire de sols dégradés et que c'est là l'une des principales raisons pour lesquelles l'Afrique subsaharienne a plus de mal que d'autres régions à atteindre ses objectifs en matière de sécurité alimentaire. Sur le plan économique, on estime à 68 milliards de dollars par an les pertes liées à la dégradation des terres de l'Afrique subsaharienne³⁹.

37. De plus, bien qu'ayant été un exportateur net de produits alimentaires avant 2000, et en dépit de ses énormes ressources écologiques, l'Afrique subsaharienne, qui compte 65 % des terres arables de la planète⁴⁰, et 10 % des ressources des écosystèmes d'eaux intérieures⁴¹ et dont 3,5 millions d'hectares seulement sont exploités sur les 240 millions d'hectares de terres humides⁴² qui pourraient être affectés à la culture du riz, affiche une facture des importations (poisson non compris) s'élevant à 35 milliards de dollars par an, les importations excédant de 30 % les exportations, selon le rapport de 2014 du Africa Progress Panel⁴³. Étant donné l'immense potentiel agricole du continent, il conviendrait de récupérer l'énorme montant des fonds alloués aux importations et de le réorienter vers d'autres domaines où ces ressources sont nécessaires pour pallier les insuffisances en matière d'infrastructures ou financer les mesures à long terme d'adaptation aux changements climatiques dont le coût annuel devrait être de l'ordre de 35 milliards de dollars d'ici à 2050⁴⁴ selon un scénario où le réchauffement ne dépasserait par 2 °C.

³¹ www.un.org/africarenewal/web-features/critical-link-between-resource-plunder-and-illegal-trade-wildlife.

³² www.unep.org/unea/docs/tracrimecrisis.pdf.

³³ www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Africa_Progress_Report_2014.PDF.

³⁴ www.un.org/africarenewal/web-features/critical-link-between-resource-plunder-and-illegal-trade-wildlife.

³⁵ www.unep.org/unea/docs/tracrimecrisis.pdf.

³⁶ Ibid.

³⁷ www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/September_2013_-_Africa_Tourism_Monitor.pdf.

³⁸ http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2474579.

³⁹ www.ag4impact.org/reports.

⁴⁰ www.fanrpan.org/documents/d01450/caadp_newsletter_Revised_20121119.pdf.

⁴¹ www.unep.org/DEWA/Africa/docs/en/aeo-2/chapters/aeo-2_ch04_FRESHWATER.pdf.

⁴² www.africaprogresspanel.org/wp-content/uploads/2014/05/APP_Summary_AR2014_eng_6may_LR.pdf.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ <http://unep.org/pdf/AfricaAdapatationGapreport.pdf>.

E. Questions pertinentes qu'il convient de se poser

38. Il faudrait saluer le fait que l'Afrique va de l'avant avec un taux de croissance ayant avoisiné 5,1 % au cours de la dernière décennie, et dont on prévoit qu'il atteindra 5,5 % en 2015 d'après la Banque mondiale⁴⁵, alors que le continent perd plus de 50 milliards chaque année du fait du commerce illicite de ses ressources naturelles et que tous les africains ne bénéficient pas de cette croissance qui pourrait ne pas être viable à long terme; cela devrait soulever quelques questions et inciter à prendre des mesures d'urgence pour inverser la tendance.

39. On trouvera en annexe à la présente note la figure I, qui indique le montant des transferts illicites hors d'Afrique et d'autres régions, et la figure II, qui fait état des montants que représente la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

IV. Les objectifs de développement durable et l'Afrique

40. L'année 2015 devrait être une année stratégique pour le développement de l'Afrique car c'est celle au cours de laquelle interviendra la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable proposés. Trois événements de portée mondiale sous-tendront le programme pour l'environnement pour 2015. Premièrement, du 13 au 16 juillet 2015, aura lieu à Addis-Abeba la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Cette conférence, à laquelle assisteront des représentants d'un niveau politique élevé, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des finances, des affaires étrangères et de la coopération pour le développement ainsi que des représentants de parties prenantes institutionnelles compétentes, d'organisations non gouvernementales et du monde des affaires, devrait aboutir à l'adoption d'une déclaration politique négociée et arrêtée au niveau intergouvernemental, qui contribuera au programme de développement pour l'après-2015 dont elle favorisera la mise en œuvre, et dont les objectifs de développement durable proposés sont un élément essentiel.

41. Deuxièmement, le programme de développement pour l'après-2015, dont les objectifs de développement durable proposés sont un élément, devrait être adopté par les dirigeants du monde entier à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2015. Cet événement revêtira une importance particulière car il inscrira les objectifs proposés dans la vision à long terme du programme de développement des Nations Unies.

42. Troisièmement, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait adopter, à sa vingt et unième session qui aura lieu à Paris en décembre 2015, un accord juridiquement contraignant pour limiter les émissions mondiales de carbone au-delà de 2020. Cette conférence est de la plus haute importance car elle définira les mesures que les pays africains prendront lorsqu'ils chercheront à accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de développement pour atteindre les objectifs de développement durable proposés.

43. L'Afrique devrait mettre à profit cet élan, qui lui donne l'occasion de faire de son capital naturel un véritable moyen de financement des mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable proposés, et faire en sorte d'éviter les maigres résultats obtenus jusqu'ici au titre des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres initiatives continentales en matière de développement, en raison principalement de l'insuffisance des ressources financières⁴⁶.

A. Objectifs de développement durable proposés

44. Les objectifs de développement durable proposés sont les suivants :

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

⁴⁵ http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Report/Africas-Pulse-brochure_Vol8.pdf.

⁴⁶ <http://ecdpm.org/wp-content/uploads/BN-65-Fassi-Aggad-Financing-Agenda-2063.pdf>.

5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12. Instaurer des modes de consommation et de production durables.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

B. Les piliers de la position africaine commune

45. Les piliers de la position africaine commune sont les suivants :
 1. Transformation économique structurelle et croissance pour tous.
 2. Science, technologie et innovation.
 3. Développement centré sur l'être humain.
 4. Viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles.
 5. Paix et sécurité.
 6. Financement et partenariats.

V. Objectifs de développement durable et besoins futurs de l'Afrique

A. S'appuyer sur la position commune de l'Afrique^{47, 48, 49}

46. La position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 dégage les questions importantes pour l'Afrique et représente un consensus sur les principales priorités, préoccupations et stratégies du continent devant être prises en compte par les textes issus du processus de négociation du programme pour l'après-2015. Elle souligne les questions de développement

⁴⁷ La position commune africaine formule les priorités partagées par le continent dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Elle est l'expression des vues recueillies auprès de différents intervenants – gouvernements, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, secteur privé, groupes d'intérêt particuliers, institutions multilatérales africaines et entités des Nations Unies, et constitue le programme africain de développement, tant aux niveaux national que régional.

⁴⁸ www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Macroeconomy/post2015/cap-post2015_en.pdf.

⁴⁹ <http://ea.au.int/en/content/common-african-position-cap-post-2015-development-agenda-launched>.

auxquelles les pays du continent souhaitent accorder la priorité dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Elle repose sur d'abondantes informations recueillies auprès de parties prenantes nationales et régionales (pouvoirs exécutif et législatif, secteur privé, organisations de la société civile, associations de jeunes et de femmes, syndicats et milieux universitaires), d'institutions multilatérales africaines et d'entités des Nations Unies pertinentes sélectionnées.

47. Les objectifs de la position commune africaine, qui ont principalement pour but d'éradiquer la pauvreté et de garantir l'épanouissement des personnes, reposent sur les six piliers suivants : a) transformation économique structurelle et croissance pour tous; b) science, technologie et innovation; c) développement centré sur l'être humain; d) viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles; e) paix et sécurité; et f) financement et partenariats.

48. S'agissant expressément du capital naturel, le pilier 4 de la position commune africaine – viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles – exprime les appréhensions de l'Afrique. Les pays africains s'inquiètent du fait que l'exploitation de leurs ressources naturelles et de leur biodiversité ne débouche pas vraiment sur des activités produisant une valeur ajoutée et une croissance dont tout un chacun pourrait bénéficier, ni sur des offres d'emplois satisfaisantes et des profits économiques pour le continent. Tout cela peut être imputé au fait que l'exploitation du capital naturel crée une très faible valeur ajoutée.

49. De plus, les modèles actuels de développement, l'industrialisation rapide et la production d'une valeur ajoutée s'accompagnent d'incidences néfastes telles que la dégradation de l'environnement, la pollution et la déforestation. Le dilemme auquel l'Afrique est confrontée est de savoir comment elle peut créer de la valeur ajoutée et s'industrialiser en exploitant son capital naturel tout en veillant à protéger ses écosystèmes et à polluer le moins possible son environnement, entre autres. Un développement industriel n'excluant personne et viable, qui suppose des modes de consommation et de production durables, devrait constituer l'assise du développement de l'Afrique pour qu'elle puisse parvenir à une croissance économique solide et sans exclusive.

50. D'après l'Organisation des Nations Unies, dans l'ensemble, les objectifs de développement durable proposés mettent l'accent sur les facteurs économiques et environnementaux. Plus précisément, les objectifs 8 et 15 concernent tous deux l'environnement et le développement économique durable. Cela souligne l'intérêt que revêtent l'environnement et les ressources qu'il fournit pour le développement économique, et donne plus de poids aux préoccupations environnementales et économiques de l'Afrique telles que consacrées par les piliers 1 et 4 de la position commune africaine. Cette position fait état d'un certain nombre de mesures visant à faire en sorte que le capital naturel du continent contribue durablement au développement socio-économique, et notamment à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité et de l'accès à l'eau potable pour tous, à l'adoption de mesures efficaces pour faire face aux changements climatiques et à la désertification, à la dégradation des terres, à l'érosion des sols, aux inondations et à la sécheresse.

51. D'une façon générale, on peut dire que les pays africains souhaitent favoriser l'utilisation durable de leurs ressources naturelles et de leur biodiversité, notamment de leurs terres et de leurs ressources en eau, et mettre en place les moyens nécessaires à la création d'une valeur ajoutée pour garantir une croissance n'excluant personne, une plus grande productivité de la force de travail et la transformation structurelle nécessaire à leur évolution économique et sociale, en d'autres termes, propice à un développement industriel durable pour tous.

52. Selon le Directeur exécutif du NEPAD, M. Ibrahim Assan Mayaki pour concrétiser ses aspirations, l'Afrique doit s'en remettre aux éléments figurant dans la position commune africaine et aux objectifs de développement durable proposés⁵⁰, et notamment améliorer les moyens nécessaires au développement, traiter les questions soulevées par la parité, dont celle de l'autonomisation de la majorité des femmes exploitant des petites propriétés permettant de garantir la sécurité alimentaire, créer des emplois et un sentiment d'appartenance sociale chez les jeunes, garantir des investissements plus importants dans les secteurs de la recherche et de la technologie, favoriser la participation du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises où les innovations ont lieu.

⁵⁰ http://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Africa_Renewal_December_2014_en.pdf.

53. Les mesures supplémentaires nécessaires pour qu'un développement industriel n'excluant personne et durable soit possible en Afrique sont les suivantes :

a) Lutter contre l'appauvrissement et la dégradation des ressources naturelles de l'Afrique et favoriser la préservation et la reconstitution de la biodiversité du continent, qui représente un héritage inestimable, en veillant à mieux réglementer l'accès aux ressources génétiques du continent;

b) Veiller à ce que les ressources naturelles et la biodiversité bénéficient, financièrement et économiquement, aux pays qui en sont les détenteurs et garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en se souciant des générations présentes et futures;

c) Favoriser la création d'une valeur ajoutée, une recherche-développement pertinente et des innovations technologiques permettant d'exploiter durablement les ressources naturelles du continent et sa biodiversité en concevant des coentreprises et des partenariats public-privé pour faciliter la création d'industries en Afrique.

54. Il conviendra, lorsqu'on aura constaté que les changements climatiques constituent l'un des plus graves problèmes du moment, de mettre l'accent sur la vulnérabilité des pays en développement, et en particulier des pays africains, face à leurs effets. Il serait bon, en outre, d'admettre que l'adaptation à ce phénomène est un impératif hautement prioritaire à l'échelle planétaire.

55. Il importe au plus haut point d'innover en matière de financement et de mobilisation des ressources et de consolider, parallèlement, les partenariats en vigueur. La mobilisation des ressources internes doit être améliorée en veillant à étendre et ouvrir le domaine financier (notamment en se tournant vers l'épargne intérieure et la microfinance), en consolidant le système fiscal, en élargissant l'assiette de l'impôt et en améliorant l'administration, en procédant à des réformes de la fiscalité, en encourageant les partenariats public-privé et en élargissant le marché des capitaux.

56. Les objectifs consistant à éradiquer la pauvreté et la faim, à améliorer la santé et la qualité de la vie, à garantir une croissance sans exclusive, à prendre des initiatives pour atténuer les effets des changements climatiques et permettre l'adaptation à ces changements et à gérer rationnellement les écosystèmes sont au cœur des objectifs de développement durable proposés et correspondent en tous points aux besoins de l'Afrique en matière de développement. Les objectifs de développement durable proposés doivent impérativement être atteints si l'on veut que la croissance de l'Afrique soit durable et que tous les africains bénéficient de la prospérité alors que pèse la menace de l'évolution du climat.

57. Pour atteindre les objectifs de développement durable proposés, des fonds seront nécessaires pour mettre en œuvre les programmes africains de développement de sorte que l'on est fondé à se poser la question des modalités de mobilisation de ces fonds.

58. Sachant que l'aide publique au développement dont bénéficie l'Afrique diminue⁵¹, les pays du continent devraient envisager de mobiliser leurs propres ressources financières afin de susciter un appui externe et d'être à même de financer leurs programmes de développement durable. Un certain nombre de propositions concernant les modalités de financement éventuelles du développement de l'Afrique par les États africains et les institutions financières du continent, ont été consignées dans une brève note sur d'autres modalités de financement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine⁵², y compris la récupération des fonds qui fuient actuellement hors d'Afrique car les flux financiers illicites résultant du gaspillage du capital naturel du continent représentent un montant avoisinant les 50 à 60 milliards de dollars⁵³ chaque année.

VI. Conclusion

59. En concevant des stratégies et des partenariats appropriés, l'Afrique peut s'en remettre à son capital naturel pour être en mesure de financer, en temps utile, de manière satisfaisante et en fonction de ses priorités, ses programmes visant à lui permettre de parvenir à un développement durable.

⁵¹ www.brookings.edu/~media/Research/Files/Reports/2015/01/foresight%20africa/financing%20african%20development%20sy%20FINAL.pdf.

⁵² <http://ecdpm.org/wp-content/uploads/BN-65-Fassi-Aggad-Financing-Agenda-2063.pdf>.

⁵³ Ibid.

VII. Questions

60. Les questions ci-après ont pour objet de susciter un nouveau débat sur cette question :

- a) Quelles sont les mesures concrètes que peut prendre l'Afrique pour mobiliser les ressources financières internes procédant du capital naturel afin que le continent puisse parvenir à un développement durable?
- b) À quelle stratégie l'Afrique peut-elle recourir pour utiliser l'aide au développement externe et assurer sa résilience financière, la viabilité de son développement et la création de richesses en exploitant son capital naturel?
- c) Quelles stratégies l'Afrique peut-elle adopter pour inverser les flux financiers résultant de l'exploitation illicite de son capital naturel?

Figure I
Africa's losses: cost of illicit outflows

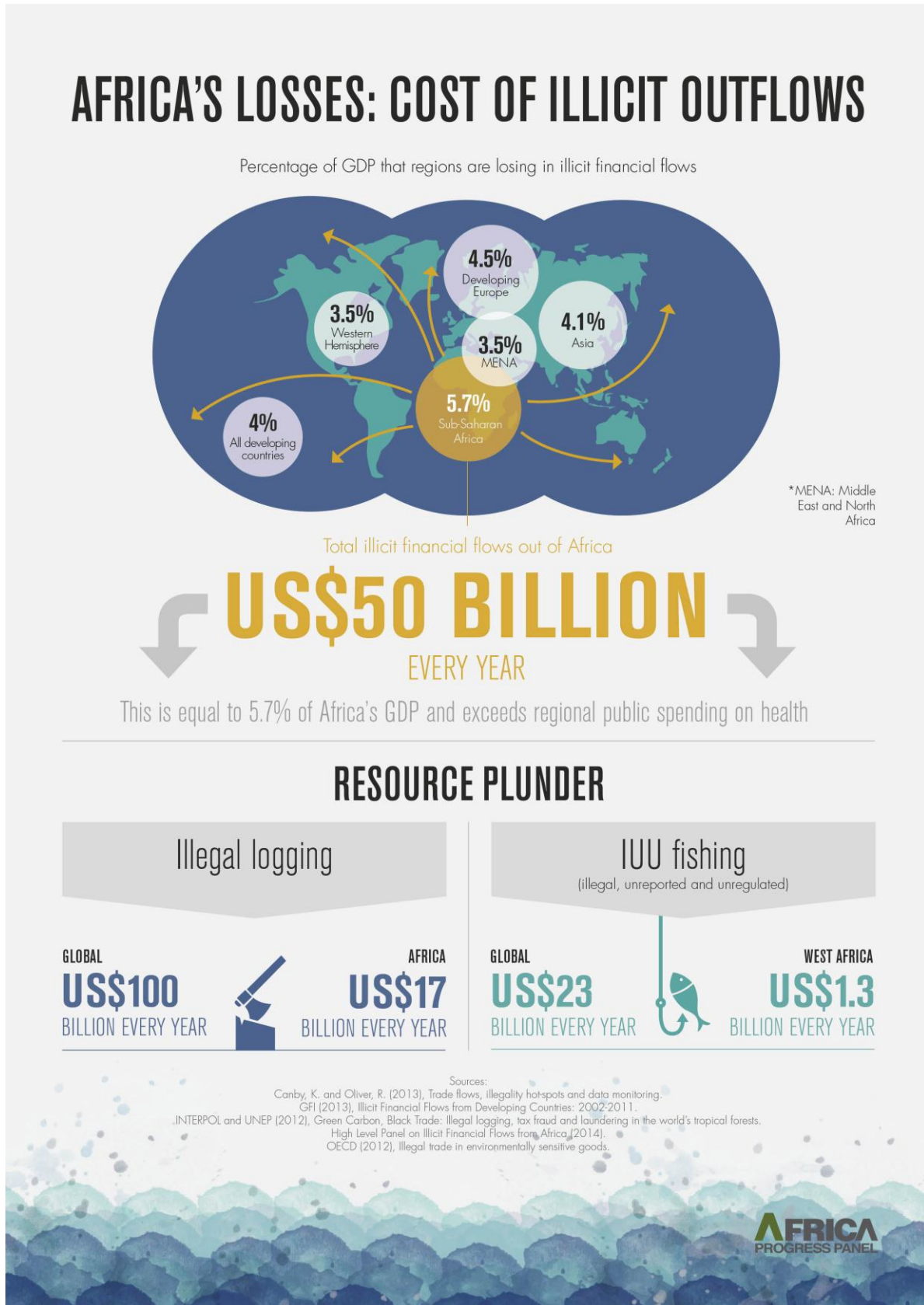


Figure II
Caught in the rip tide

